



LES ÉCOLES PUBLIQUES DU COMTÉ DE PRINCE GEORGE

Bureau d'interprétation et de traduction

MISSION La mission du Bureau d'interprétation et de traduction (OIT) est de permettre aux familles de communiquer, en fournissant des ressources en matière d'accès linguistique, des services de traduction écrite et d'interprétation orale professionnels. Le point essentiel de la mission est de soutenir les écoles et les bureaux par une communication spécifique à la langue, de sorte que toutes les familles aient des possibilités de participation équitables.

SERVICES DE TRADUCTION

L'OIT facilite la traduction de documents systémiques et de documents scolaires pour la communication avec les parents. Les services de traduction sont entièrement disponibles en espagnol et en français.

SERVICES D'INTERPRÉTATION TÉLÉPHONIQUE

Language Link est autorisé à fournir ses services d'interprétation par téléphone, en cas de rencontre urgente sur place avec les parents / tuteurs et pour les appels sortants avec des parents / tuteurs qui ne parlent pas principalement l'anglais.

CONTACTEZ-NOUS

Centre d'apprentissage familial Judy Hoyer
8908 Riggs Road | Salle 105
Adelphi, MD 20783

301-408-5511

interpreter@pgcps.org
translations@pgcps.org

Dr. Jennifer Love, Superviseur
Sandra Acevedo, Services d'interprétation
Juan Lizama, Services de traduction

SERVICES D'INTERPRÉTATION

L'OIT fournit des interprètes pour les activités scolaires approuvées afin de s'assurer que les parents / tuteurs qui ne maîtrisent pas l'anglais ou bien qui sont sourds ou malentendants puissent pleinement participer à l'éducation de leurs enfants. Les interprètes peuvent assister aux conférences de parents / enseignants, aux réunions PTA, aux ateliers de parents, aux soirées de la rentrée des classes, aux conférences administratives, aux réunions SIT / SST, aux évaluations de l'éducation spéciale, aux réunions IEP, aux visites à domicile, aux conférences de suspension, aux audiences d'expulsion et à d'autres réunions ou événements scolaires.

LANGUES PRISES EN CHARGE

Amhari	Français	Népalais
Arabe	Hindi	Pashto
Chinois / Mandarin	K'iche'	Punjabi
Créole haïtien	Kaqchikel	Tigrinya
Dari	Langage des signes américain	Urdu
Espagnol	Mam	Vietnamien
Farsi	Masalit	Yoruba

COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'INTERPRÈTE

Les interprètes travaillent selon leur disponibilité et un minimum de 72 heures ouvrables est nécessaire pour répondre à la plupart des demandes ; certaines langues à faible incidence peuvent nécessiter plus de temps à organiser.

DEMANDES DU PERSONNEL – Chaque école / bureau a désigné des membres du personnel pouvant soumettre des demandes en ligne, à l'aide de la plate-forme de planification Fluency.

DEMANDES DE PARENT / TUTEUR – Les parents peuvent demander à l'école de soumettre une demande pour une réunion ou un événement prévu, ou bien ils peuvent demander un interprète en contactant l'OIT.

